

## **MSH Associée**

*Cadrage*

### **Objectifs :**

Afin de développer les coopérations scientifiques à l'Europe et à l'international et impliquant largement les Sciences Humaines et Sociales, le Réseau National des MSH (RNMSH) a mis en place le statut de MSH Associée. L'association au RNMSH est destinée à des dispositifs situés à l'étranger et dont les objectifs croisent fortement ceux des MSH françaises.

Une telle association a pour vocation de favoriser les relations entre les MSH et les institutions étrangères coopérant avec elles, en oeuvrant pour de meilleures synergies interdisciplinaires. Elle facilitera en particulier :

- l'échange d'information et de bonnes pratiques
- la coopération au sein de programmes de recherche
- la co-organisation de séminaires, colloques, conférences ou rencontres
- le développement de publications conjointes
- la mobilité de personnels ingénieurs, chercheurs ou enseignants-chercheurs

### **Participation à l'activité du GIS :**

Une association n'implique pas, pour la MSH Associée, l'adhésion en tant que telle au GIS RNMSH, cependant :

- Le directeur de la MSH Associée est invité au Comité directeur du GIS RNMSH qui se tient deux à trois fois par an et le Président du RNMSH ou son représentant peut être invité aux Comités de Pilotage des MSH Associées.
- La MSH associée peut participer aux appels à projet lancés par le GIS RNMSH, dès lors qu'elle s'associe, pour répondre à l'appel, à une MSH membre du GIS RNMSH partenaire du projet.
- Les personnels de la MSH Associée sont informés et conviés aux actions inter-MSH et réunions thématiques des personnels des MSH membres du GIS RNMSH portant sur les priorités d'action identifiées au sein du GIS.

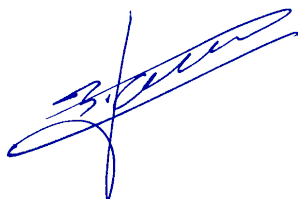
### **Modalité de reconnaissance du statut de MSH Associée :**

La procédure d'Association au GIS suit le calendrier suivant :

- présentation d'une demande au Président du GIS RNMSH sous la forme d'un dossier de demande d'association (format téléchargeable sur le site du RNMSH)
- Avis du Conseil Scientifique du RNMSH sur la base d'une évaluation qui reprend les trois « i » : interdisciplinarité, implantation territoriale, identité scientifique.
- Avis et vote par le Comité directeur du RNMSH sur l'attribution du statut de MSH Associée.

Une association au RNMSH est officialisée par la signature d'une convention entre le RNMSH et l'Institution partenaire qui définit les modalités de coopération scientifique et technique entre le GIS RNMSH et la MSH Associée (modèle de convention en ligne sur le site du RNMSH).

*Texte adopté en bureau du RNMSH le 31/05/2017*



Bertrand Jouve  
Président du GIS RNMSH